



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question au Gouvernement n° 2926

Texte de la question

SECURITE DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

M. le président. La parole est à Mme Chantal Bourragué, pour le groupe UMP.

Mme Chantal Bourragué. Ma question s'adresse à M. Nicolas Sarkozy, ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. (*" Ah ! " sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plus d'un million de Français empruntent quotidiennement les transports en commun pour se rendre à leur travail. Or, vous le savez, de nombreuses agressions ont eu lieu dans les trains, les bus, les métros et les tramways, lesquelles ont fait la une de nos journaux en 2005 et 2006.

Dans la nuit du 31 décembre dernier, le train régional Nice Lyon a été le théâtre de violents incidents. Personne n'a oublié qu'une bande de jeunes délinquants a injurié et violenté les voyageurs, durant cette nuit.

Parce que chacun a le droit de se déplacer sans être inquiété, vous aviez réaffirmé votre détermination, monsieur le ministre d'État, à lutter, sans relâche, contre la délinquance et l'insécurité dans les transports.

M. David Habib. C'est raté !

Mme Chantal Bourragué. Pour préserver notre droit d'emprunter en toute tranquillité les transports en commun dans notre vie quotidienne, vous avez, en janvier 2006, créé une police ferroviaire des transports.

Pleinement opérationnelle, depuis le mois de juin dernier, la police ferroviaire est chargée de coordonner sur l'ensemble du territoire l'action du service régional de la police des transports. Afin de lui permettre d'obtenir des résultats, vous aviez annoncé qu'elle fonctionnerait en collaboration avec la SNCF et la RATP.

M. Michel Lefait. La question !

Mme Chantal Bourragué. Après quelques mois de fonctionnement, pouvez- vous, monsieur le ministre, nous dresser un bilan de son action ? Les Français peuvent-ils désormais emprunter sans crainte les transports en commun ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire.

M. Nicolas Sarkozy, *ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire*. Madame la députée, les personnes qui empruntent les transports en commun n'ont bien souvent pas d'autre choix. Or il est du devoir d'une démocratie et d'une république de faire en sorte que nul n'ait peur, ni pour lui-même ni pour les siens, en utilisant les transports en commun.

M. Patrick Lemasle. Cela fait cinq ans maintenant que vous vous occupez de la sécurité !

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. La situation que nous avons trouvée en arrivant au pouvoir était catastrophique : là encore, les chiffres sont incontestables. La délinquance dans les transports en commun avait littéralement explosé, augmentant de 30 % en 2000-2001. (*" Tout à fait " sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Jean-Louis Bianco. Cela fait cinq ans que vous êtes au pouvoir !

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Face à cette situation, nous avons, madame Bourragué, essayé de réorganiser les services de sécurité en région parisienne et nous avons créé la police des transports.

M. Patrick Lemasle. Aujourd'hui, c'est un échec.

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Ce sont aujourd'hui 1 300 trains qui sont quotidiennement sécurisés en région parisienne. Et la délinquance dans les transports en commun - là où

elle avait augmenté de 30 % en 2000-2001 - a reculé de 8 % l'an passé.

Mme Martine David. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Ces chiffres, résultant du même appareil statistique, sont incontestables. Je mets d'ailleurs quiconque au défi de les contester. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

Mme Martine David. Ils sont faux !

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Le système a si bien fonctionné en Île-de-France que des élus de gauche comme de droite nous ont demandé de créer le même à Lille, Lyon et Marseille. J'en appelle au témoignage des maires de ces villes. Nous avons donc mis en oeuvre ce système en 2005 à Lille, Lyon et Marseille. Le résultat ne s'est pas fait attendre : dès 2005, la délinquance a diminué de 7 % dans les transports en commun de ces villes ! *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Et ce n'est pas tout, mesdames et messieurs les députés : en 2006, nous avons demandé, et nous en avons parlé avec le Premier ministre *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains),...*

M. Jean Glavany. Ah ! Vous vous parlez ?

M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. ... de mettre en place ce système de sécurité pour les TER. (Mêmes mouvements.)

Si la situation dans les TER ne vous intéresse pas, mesdames, messieurs de l'opposition, elle intéresse certainement ceux qui nous regardent et qui empruntent ces trains ! *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Nous avons donc, en 2006, créé un nouveau système dans les TER. Eh bien, madame Bourragué, neuf mois après, les résultats sont là : la délinquance a reculé de 4 % parce que, désormais, la police des transports est coordonnée.

Vous le voyez, il y a d'un côté le bilan accablant de la gauche et de l'autre, le nôtre, dont nous n'avons pas à rougir, loin de là ! *(Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.- Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.)*

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Bourragué](#)

Circonscription : Gironde (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2926

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 octobre 2006